



energie atomique • énergies alternatives

# JCUIC'2011 à Cadarache

## INSTN

### 6 et 7 Avril 2011

Travail collaboratif : du partage de l'information à la capitalisation des savoirs



## BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

Cédric COCQUEBERT  
CEA Centre de Saclay  
DSI Bâtiment 474  
→ Point courrier 60  
91191 GIF SUR YVETTE Cedex  
fax : 01 69 08 76 95

à retourner daté et signé par le responsable habilité à engager l'organisme par fax ou par courrier postal à

Prénom & NOM du Congressiste : .....

Organisme : .....

Titre : .....  Congressiste

Adresse électronique : .....  Exposant

Orateur

Tél : ..... Fax : .....

▲ Les informations ci-dessus figureront dans la liste des congressistes remise à l'accueil et permettront d'établir le badge.

Adresse de Facturation : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

▲ La facture sera établie à l'organisme et aux coordonnées ci-dessus.

✓ Les Droits d'Inscription (tarif préférentiel jusqu'au 15 Mars 2011) incluant les pauses-café, les collations, les déjeuners pour les 2 jours (J1&J2) et le repas de travail de J1 sont de .....300 €HT

✓ A partir du 16 Mars 2011, les droits d'inscription sont portés à ..... 315 €HT

Droit d'Inscription préférentiel (avant 15/03/2011).....	300,00 €HT	Total HT.....	.....
Droit d'Inscription (à partir du 16/03/2011).....	315,00 €HT	TVA 19,6 % .....	.....
		Total TTC.....	.....

## Paiement

- par Report du Total HT sur le Bulletin d'Inscription Exposant
- par chèque avec la référence obligatoire JCUIC'2011 .
- par virement bancaire avec la référence obligatoire JCUIC'2011 .  
(joindre la copie de l'ordre de virement)

Account Holder  
COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ENERGIES ALTERNATIVES CEA  
Legal address  
CEA SACLAY DF/SFT  
Point courrier 69 bât. 482  
91191 GIF SUR YVETTE CEDEX  
FRANCE

Branch name  
BNP - Paribas  
Branch address  
PARIS AG-CENTRALE ENTREPRISES (00818)  
Postal Code: 75425 Cedex: 09  
Street name and number: boulevard Haussmann, 1 - BP 281  
Town: Paris Country: France

RIB : 30004 00818 00021216221 27  
IBAN : FR76 3000 4008 1800 0212 1622 127  
BIC : BNPAFRPPVVD

<input type="radio"/> J'ai pris connaissance des conditions de participation ci-après.	DATE .....
	TAMPON & SIGNATURE :

## Règlement général de la manifestation

### Article 1

La manifestation des JCUIC'2011 est organisée par le CEA du Mercredi 06 Avril 2011 au jeudi 07 Avril 2011.

Le Comité d'Organisation est composé de :  
Cédric COCQUEBERT (CEA/GSI/DSI/DIR)  
Marie-Paule LAFOND (CEA/DEN/STIC)  
Pierrick MICOUT (DSM/IRFU/SEDI/LIS)

La manifestation se déroulera à :

**INSTN - Unité d'enseignement de Cadarache**  
**Centre CEA de Cadarache**  
**F-13108 Saint-Paul-lez-Durance Cedex**

<http://www-instn.cea.fr/-Acces-a-Cadarache-.html>

### Article 2

L'amphithéâtre Bât 911, réservé aux conférences est situé au Rez-de-chaussée du Hall d'accueil.

Les « coursives », réservées à l'exposition sont situées à proximité immédiate de l'espace pause et de l'amphi, l'espace des repas est le château.

Heures d'ouverture : 8h-18h30

L'accès à l'espace d'exposition est interdit en dehors des heures définies dans le présent article.

Une tombola est organisée en fin de manifestation avec les congressistes présents dans la salle.

### Article 3

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site Internet du CUIC (<http://www-cuic.cea.fr>). Les droits d'inscription sont de **300,00 €HT**. Il doit parvenir accompagné de la totalité du règlement au CEA/DSI par fax ou par courrier au plus tard le **15 Mars 2011**, à défaut un tarif de **315,00 €HT** sera appliqué.

Dès réception de l'inscription, le CEA/DSI adressera une confirmation de l'inscription et la facture correspondante.

Toute demande d'annulation doit être formulée par courrier postal ou électronique au CEA/DSI avant le **1<sup>er</sup> Avril 2011** pour justifier du remboursement.

### Article 4

Les téléphones portables sont autorisés dans les espaces exposition et pause de la manifestation ; ils devront être éteints dans l'espace conférence.

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de fumer dans les espaces (en application du décret n°2006 8 1386 du 15 novembre 2006).